

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2025 AU 1^{ER} DECEMBRE 2025

LE SYNDIC : LA SECRETAIRE :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 9 JUIN 2026

LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT COMPETENT

LAUSANNE, LE
LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

ENTRE EN VIGUEUR, LE

8 mai 2026
Agence Werker Architecture Sàrl
Rue de Morat 3
1595 Flacog

T : +41 20 505 38 43
E : info@awarchitecture.ch
W : www.awarchitecture.ch

Françoise Werker
Architecte HES, RES B
Urbaniste PSU

LEGENDE :

Affectation du sol :

- Zone centrale 15 LAT A
- Aire de prolongement de l'habitat
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A - Chiffre du secteur
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B
- Zone de verdure 15 LAT - Chiffre du secteur
- Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatation de la nature forestière du 03.09.2020
- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT

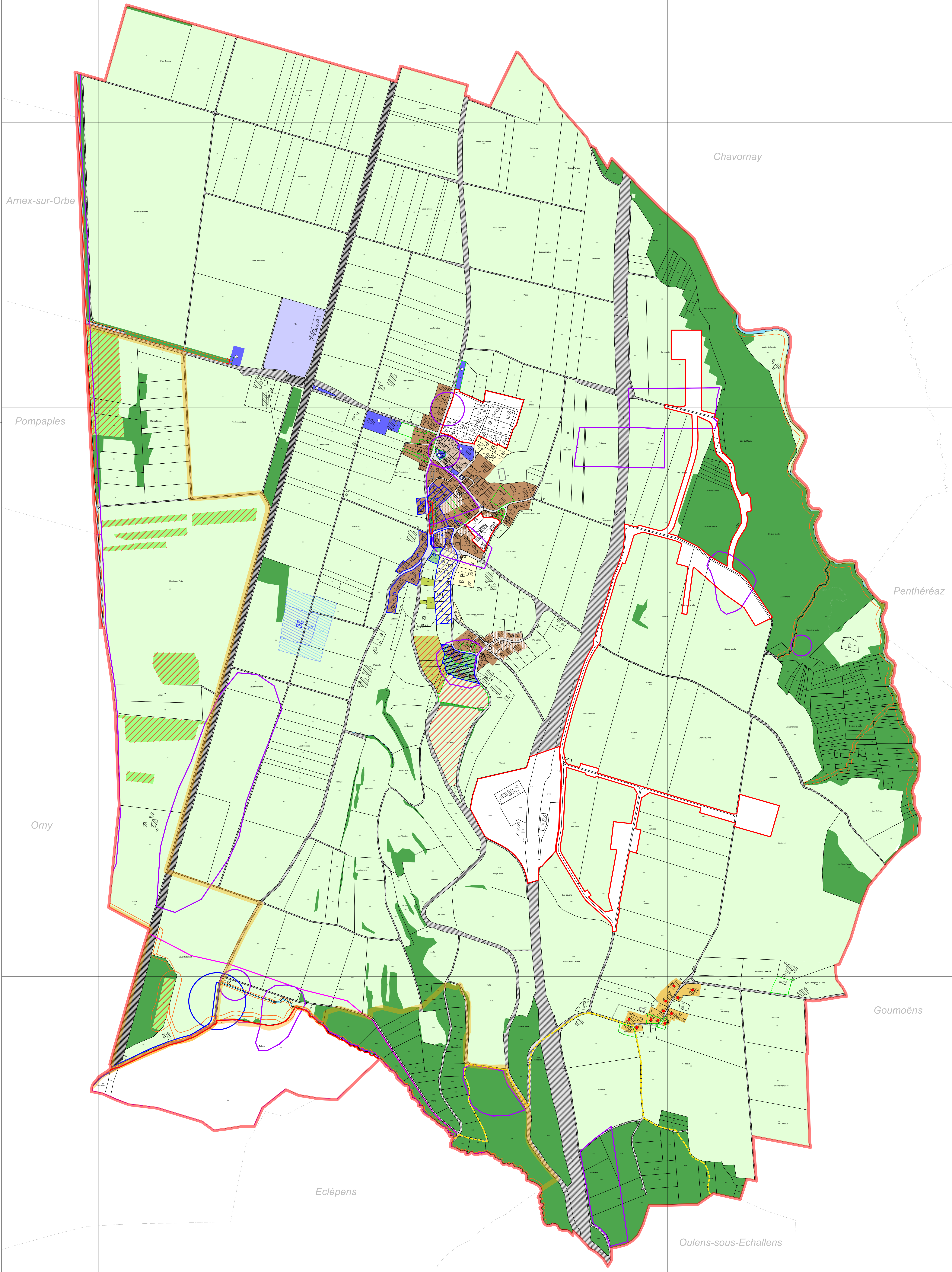
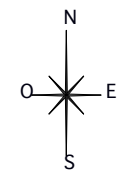
Bâtiment identifié selon l'article 68 alinéa 2

- Contenus superposés
- Distance inconstructible à la lisière (10 m)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteur de restrictions liées aux dangers naturels
- Secteur de restrictions A (CPB 1)
- Secteur de restrictions B (GPP/GSS 1)
- Secteur de restrictions C (GPP/GSS 2)

Informations indicatives

- Aire forestière 18 LAT
- Périmètre communal
- Périmètre de plan d'affectation
- Patrimoine
- Secteurs protégés - Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Parcelles recensées à l'inventaire ICOMOS
- Zones de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (voir plan annexé)
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Régions archéologiques
- Voies de communication historiques (IVS)
- Chemins de randonnée pédestre
- Conduite de gaz assujettie à l'OPAM
- Migration d'amphibiens - Conflits liés au trafic
- Bâtiments projetés

ECHELLE 1: 5'000 0 125 m 250 m



Plan établi sur la base des données cadastrales du fournies par le bureau.....
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté.
Le Signature :